Redevance de radio-télévision - Tableau des flux de liquidités 2025 selon l'art. 67*j* ORTV

		Redevance des ménages (en mios CHF)	Redevance des entreprises (en mios CHF)	Total (en mios CHF)
Encaissements totaux des contribuables		1'324.30	182.19	1'506.48
Dépenses nettes liées à la perception		-36.27	-4.33	-40.60
OFCOM / Activités de surveillance		-4.00		-4.00
SSR (incl. valorisation des actes de défaut de biens)				-1'285.40
Radios et télévisions régionales				-86.00
Agence de presse suisse (Keystone-ATS)				-4.00
Encouragement des nouvelles technologies de diffusion				-0.90
Information du public sur les nouvelles technologies				-0.76
Sous-titrage des émissions d'information des télévisions régionales				-2.50
Conservation des programmes / archivage				-1.00
Fondation pour les études d'audience (Mediapulse)				-2.80
Loi Covid-19 - médias électroniques				2.32
Variation des fonds de liquidités liés à la redevance				**80.85**
Etat des liquidités au 01.01.				346.51
Etat des liquidités au 31.12.				427.36
Augmentation (+) / diminution (-) des liquidités liées à la redevance				**80.85**

Les encaissements issus de la redevance de radio-télévision ont été transférés sur des comptes affectés dans le bilan de la Confédération. Les fonds utilisés en 2025 proviennent essentiellement des encaissements 2025 mais également des encaissements des années précédentes. Les détails sont disponibles sous https://www.bakom.admin.ch/fr/utilisation-de-la-redevance.